



La municipalité de Saint-Léon-le-Grand possède des équipements adéquats et du personnel qualifié à votre service, lors d'une urgence.

- 1986 : Rénovation de la caserne
- 2009 : Achat d'un camion citerne
- 2010 : Achat d'un camion autopompe

La municipalité possède un [Règlement de feux en plein air](#) et une demande de permis est obligatoire à quiconque désire allumer un feu.

Les pièces pyrotechniques (feux d'artifices) doivent également faire l'objet d'une demande de permis à la municipalité : [Règlement concernant les pièces pyrotechniques](#) .

L'équipe

Richard Gosselin

Responsable du service incendie
819-228-3236

Mario Ducharme

Directeur du service incendie / Technicien en prévention incendie
819-228-3236, poste 3740